



BRIE DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Climat Air Énergie Territorial

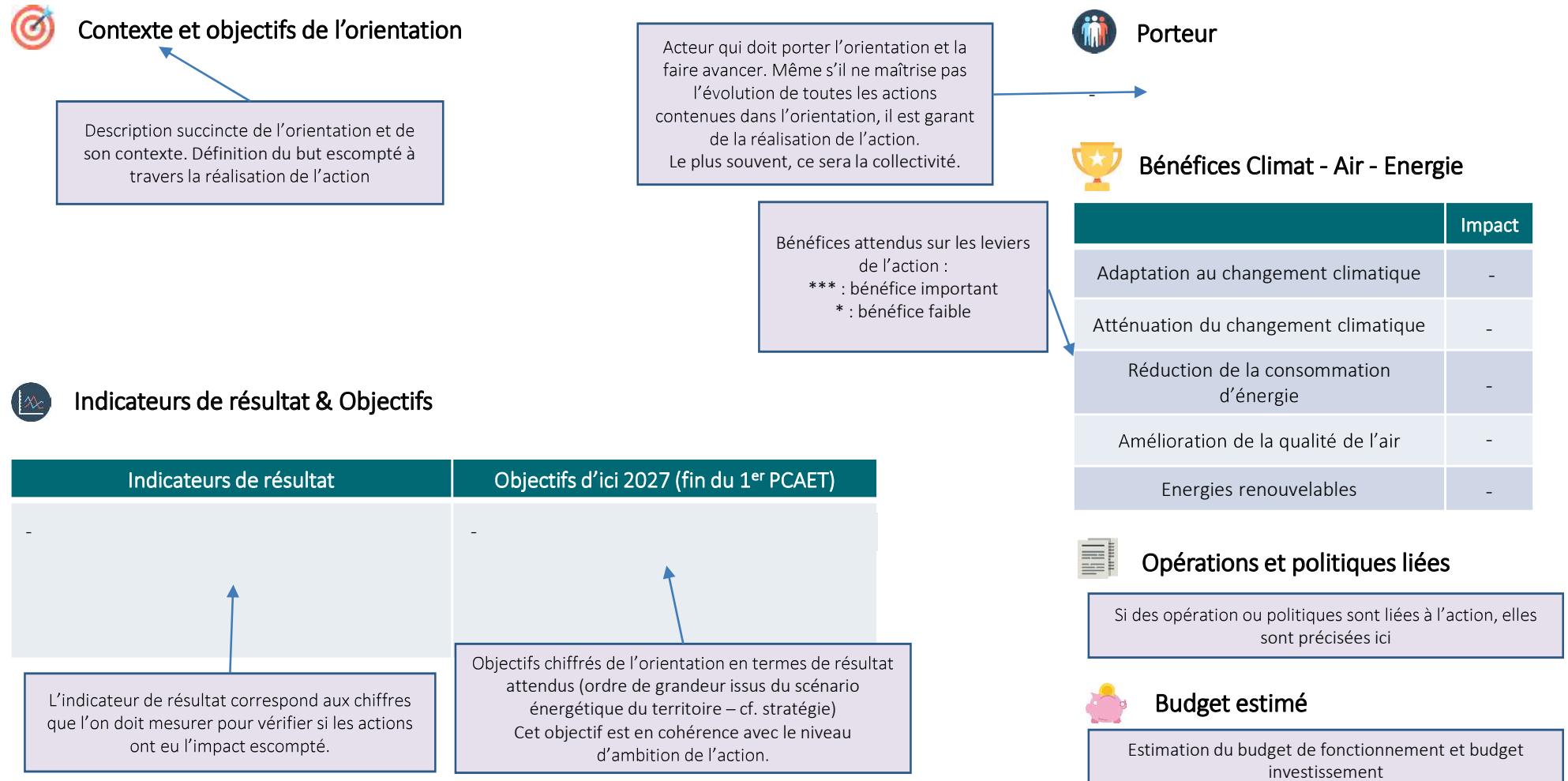
Programme d'actions du PCAET

Validé en juin 2021

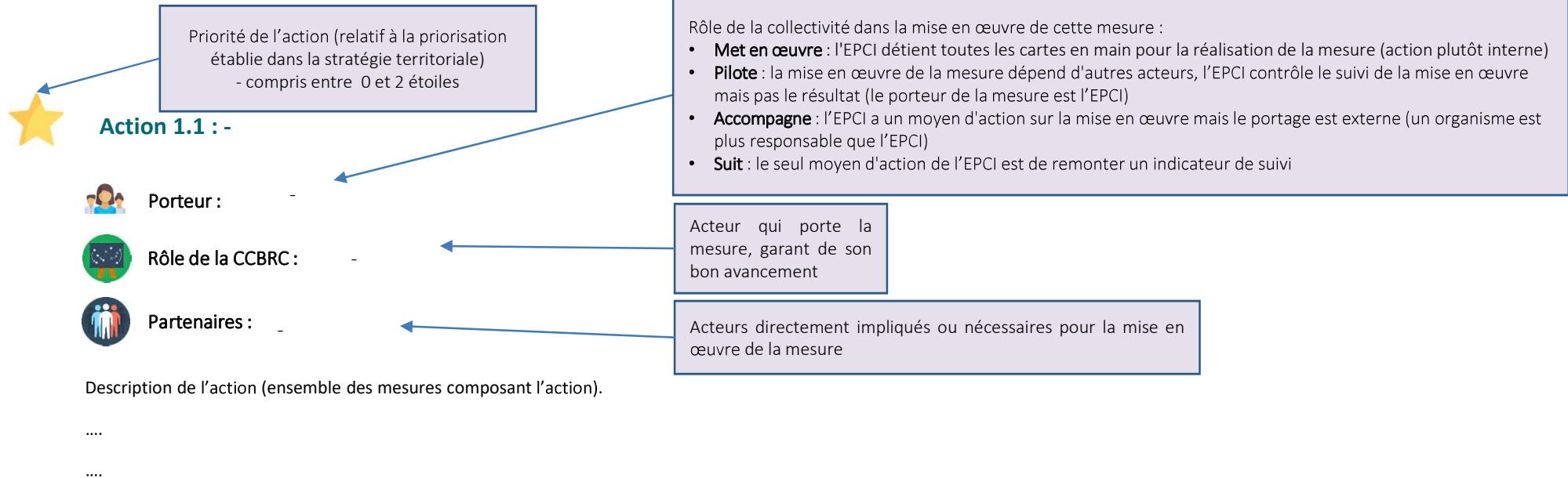


Modèle de Fiche action

Orientation n°1 : ...



Modèle de Fiche action (suite)



Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Indicateur qui permet de suivre si la mesure est bien mise en œuvre	Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (cohérent avec l'objectif global de l'orientation)
Moyens humains	Moyens financiers
 Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de la mesure (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) : <ul style="list-style-type: none">  : Mesure ponctuelle ; nécessitant moins d'0,1 ETP  : Mesure régulière ; besoins aux alentours d'0,1 à 0,2 ETP  : Mesure régulière et de grande échelle ; besoins > 0,5 ETP d'ici la fin du PCAET 	 Estimations des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette mesure : <ul style="list-style-type: none">  : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)  : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)  : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...) <p>Remarque : les moyens financiers n'incluent pas les salaires des ETP nécessaires à la mesure.</p>

Modèle de Fiche action (suite)

Orientation n°1 : ...

Axe 1 :



Mise en œuvre

Budget et temporalité des actions

- **Court terme** : à engager dès la première année (2020)
- **Moyen terme** : à engager pendant la deuxième moitié (2023)
- **Long terme/Action d'opportunité** : axe de réflexion à conserver pour le prochain PCAET, ou à lancer dans le cas d'un appel à projet par exemple

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
Action 2.1 : Renforcer les compétences et la sensibilisation des acteurs du bâtiment			X		
Action 2.2 : Sensibiliser et former les artisans, les acteurs du tourisme et les commerçants				X	
Action 2.3 : Travailler avec les copropriétés et les acteurs du bâtiment				X	
Action 2.4 : Agir sur les nouvelles constructions, en privilégiant l'usage d'éco-matériaux et matériaux bio-sourcés		200 K€		X	



Préconisations environnementales

SOMMAIRE

5 axes d'action thématiques

Axe 1 : Bâti et Habitat

p. 6

Axe 2 : Mobilité

p. 21

Axe 3 : Agriculture et Nature

p. 43

Axe 4 : Economie Locale

p. 54

Axe 5 : Energies renouvelables

p. 65

Axe 1 : Bâti et Habitat

Accélérer la transformation du bâti vers des logements éco-rénovés
des usages sobres et un urbanisme durable qui limite
l'artificialisation des sols

Orientation n°1 : Renforcer la sensibilisation en matière de performance énergétique du bâti et mieux informer sur les solutions existantes

Axe 1 : Bâti et Habitat



Contexte et objectifs de l'orientation

La consommation d'énergie du secteur résidentiel représente 39% des consommations du territoire. Cette consommation peut être réduite par deux types d'action : la rénovation énergétique du bâti et la modification des comportements des habitants vers des pratiques plus sobres en énergie. Un frein au développement de ces deux leviers et le manque d'information des particuliers aux solutions et dispositifs existants.

Cette action vise à mettre en place une communication et sensibilisation cohérente et coordonnée par les acteurs publics sur le sujet de la sobriété énergétique et l'amélioration des performances du bâti. Couplé à la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique (orientation 2), l'organisation de la communication des collectivités et de leurs partenaires est essentielle afin de diriger les habitants vers les bons interlocuteurs et les bonnes pratiques.



Porteur

CCBRC



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	



Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Nombre de foyers sensibilisés aux économies d'énergies par les usages	10 000 foyers
Nombre de citoyens touchés par la plateforme de rénovation énergétique (connexions au site/ appels/ prise de contact)	2 000 par an



Opérations et politiques liées

Orientation 2 : plateforme territoriale de rénovation énergétique



Montant estimé

60 k €

Orientation n°1 : Renforcer la sensibilisation en matière de performance énergétique du bâti et mieux informer sur les solutions existantes

Axe : Bâti et Habitat

Action 1.1. Organiser la sensibilisation et la communication des collectivités sur le sujet de la rénovation énergétique



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre – Service communication



Partenaires : Communes, SEME

Concevoir une page de communication Climat diffusée systématiquement par la communauté de communes dans chaque journal municipal. Proposer en contrepartie aux communes de disposer d'un espace pour valoriser les initiatives climat par les communes et habitants.

Créer un « pack communication » PCAET à diffuser dans chaque secrétariat de mairie (informations sur les enjeux climat-air-énergie, la rénovation énergétique, les écogestes, les acteurs à contacter)

Former les agents et les élus, aux enjeux climat-air-énergie et plus spécifiquement aux enjeux dans le bâti. S'assurer que dans chaque commune des agents et élus peuvent informer sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique accessibles aux habitants du territoire et surtout rediriger vers les interlocuteurs pertinents.

Indicateur de suivi	Objectif
Création du pack communication	Pack Communication diffusé
Formation agents/élus	Elus et agents formés
Moyens humains	Moyens financiers

Action 1.2 Mobiliser les habitants en faveur d'usages plus économies du bâti et de pratiques moins énergivores



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre – Service communication



Partenaires : Commune, SEME, associations locales

Créer des synergies et partager les ressources et outils existants sur la sobriété énergétique et les rendre accessibles aux mairies/écoles/associations (guides et documentation de l'ADEME, de différents acteurs spécialisés...).

Aller à la rencontre des habitants (marchés, évènements, etc...) par le biais d'ambassadeurs climat.

Organiser des ateliers pédagogiques sur les sujets liés au climat et sensibiliser aux comportements de sobriété énergétiques dans les écoles.

Créer des campagnes de communication au sujet des écogestes dans l'habitat et des changements de comportements en matière de consommation d'énergie (moins chauffer son logement...).

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions de communications	3 par an
Moyens humains	Moyens financiers

Modèle de Fiche action (suite)

Orientation n°1 : ...

Axe 1 : Bâti et Habitat



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ Action 1.1 : Sensibiliser et informer sur les différents besoins, différentes techniques et solutions en matière de rénovation énergétique	60 000		X		
★★ Action 1.2 : Mobiliser les habitants en faveur d'usages plus économies du bâti et de pratiques moins énergivores			X		



Préconisations environnementales

Actions sans incidence pour l'environnement du territoire



Orientation n°2 : Développer l'accompagnement des habitants via le projet de plateforme de rénovation énergétique

Axe 1 : Bâti et Habitat

Contexte et objectifs de l'orientation

La rénovation énergétique est un enjeu particulièrement fort pour le territoire : réduction de la consommation énergétique et des surcoûts associés, des émissions de CO₂ et de particules fines, réduction des situations de précarité énergétique. Le secteur résidentiel représente près de 40% des consommations énergétiques du territoire.

Néanmoins, cette action se heurte à de multiples contraintes : plafonnement des aides, les ménages n'ont pas toujours les moyens de se lancer dans la rénovation ; information difficilement accessible et pas toujours évidente, manque d'incitation...

Ainsi, l'animation territoriale est le levier principal de la collectivité pour favoriser la rénovation du parc bâti, en organisant la communication directement auprès de la population et en faisant connaître les aides disponibles, que ce soit pour les travaux de rénovation ou de changement de chaudières

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	*
Atténuation du changement climatique	***
Réduction de la consommation d'énergie	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Energies renouvelables	*

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Nombre de logements individuels et collectifs rénovés (montée en charge progressive)	2 800 logements rénovés
Baisse de la consommation d'énergie du résidentiel due à la rénovation des logements	- 30GWh par rapport à 2015
Baisse des émissions de gaz à effet de serre du résidentiel due à la rénovation des logements et passage à une source de chauffage décarbonée	- 5 500 tCO ₂ e par rapport à 2015

Opérations et politiques liées

Aides ANAH, MaPrime Rénov

Service FAIRE

Montant estimé

150 k€



Orientation n°2 : Développer l'accompagnement des habitants via une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat

Axe 1 : Bâti et Habitat

Action 2.1. Développer l'information des habitants par de la communication ciblée et des permanences du conseiller plateforme

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Accompagne

 Partenaires : SEME, département, acteurs du BTP, FFB, ADIL, CAUE

Développer à travers une plateforme territoriale de rénovation énergétique l'information et les conseils pour les particuliers :

- Mettre à disposition de conseillers au sein de la collectivité
- Communiquer avec l'appui de la collectivité sur l'offre de service
- Orienter vers les opérateurs de type ANAH selon les revenus du particulier
- Organiser des simulations thermiques et ballades thermiques
- Informer et conseiller sur les travaux visant aux économies d'énergie dans le bâtiment (construction, rénovation énergétique, changement de chauffage, énergies renouvelables...)

Action 2.2. Accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Accompagne

 Partenaires : SEME, acteurs du BTP, département, FFB, ADIL, CAUE

Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique :

- Aider à la formulation de la demande de travaux
- Optimiser des aides existantes et plan de financement
- Faciliter la recherche des entreprises
- Proposer un suivi post-travaux

Indicateur de suivi

Objectif

Mise en place de la PTRE

PTRE mise en place

Moyens humains

Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de foyers accompagnés

500/an (montée en charge progressive)

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°2 : Développer l'accompagnement des habitants via le projet de plateforme de rénovation énergétique

Axe 1 : Bâti et Habitat

Action 2.3. Rendre la rénovation énergétique moins onéreuse et lever les blocages



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : SEME, Bâtiments de France, communes

Dialoguer avec les Bâtiments de France pour lever les freins à la rénovation énergétique ou l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable

Travailler avec chaque commune sur son PLU

Faciliter la mutualisation des achats et travaux groupés pour les particuliers (communes, quartiers).

Etudier les incitations financières que la Communauté de Communes pourrait mettre en place (exonération de taxe foncière, abondement ANAH...)

Indicateur de suivi	Objectif
Mise en cohérence des PLU	
Moyens humains	Moyens financiers
	



Orientation n°2 : Développer l'accompagnement des habitants via une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat

Axe 1 : Bâti et Habitat



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ Action 2.1. Développer l'information des habitants par de la communication ciblée et des permanences du conseiller plateforme		150 k€	X		
★★ Action 2.2. Accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique			X		
Action 2.3. Rendre la rénovation énergétique moins onéreuse et lever les blocages				X	



Préconisations environnementales

Les travaux peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Inventorier les bâtiments accueillant des sites écologiques et prendre soin des espèces pendant les travaux de rénovation (chauves-souris et hirondelles notamment),
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire (matériaux locaux, clos-masures etc.),
- Employer des équipements de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets pour mieux s'organiser et les valoriser.



Orientation n°3 : Agir sur les nouvelles constructions, pour en réduire l'impact carbone et environnemental

Axe 1 : Bâti et Habitat

Contexte et objectifs de l'orientation

La construction de nouveaux logements exemplaires revêt un enjeu particulier sur le territoire de Brie de Rivières et Châteaux. Que ce soit pour les maisons individuelles, les logements collectifs ou le tertiaire, elle nécessite de disposer de filières structurées et formées sur le territoire. C'est ainsi un levier de création d'emplois non délocalisables conséquent.

Le choix des matériaux de construction est également une question à prendre en compte : la construction de logements est un levier de séquestration de carbone (utilisation de bois par exemple) ; il est également possible de structurer une filière locale de matériaux de construction.

Porteur

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	**
Atténuation du changement climatique	*
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	*
Energies renouvelables	**

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Consommation moyenne des nouveaux logements	20 kWh/m ² /an
Nouvelles constructions intégrant l'usage de biomatériaux	25% des nouvelles constructions

Opérations et politiques liées

Montant estimé

60k€



Orientation n°3 : Agir sur les nouvelles constructions, pour en réduire l'impact carbone et environnemental

Axe 1 : Bâti et Habitat



Action 3.1 : Agir sur l'urbanisme pour favoriser un aménagement et un bâti durable



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes, promoteurs, aménageurs, SEME

A travers les documents d'urbanismes limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les bâtiments performants, en particulier:

- Favoriser les projets aux normes HQE, BBC ou maison passive.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables pour les nouveaux logements (dont le solaire photovoltaïque).
- Limiter ou interdire la climatisation et promouvoir ses alternatives (notamment le puits canadien).
- Encourager la végétalisation des toitures et la récupération d'eau.

Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables des documents d'urbanisme et d'aménagement (cahier des charges de cession de terrain).

Indicateur de suivi	Objectif
-	-
Moyens humains	Moyens financiers

Action 3.2 : Renforcer les compétences et la sensibilisation des acteurs du bâtiment



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Accompagne



Partenaires : SEME, communes, département, FFB, ADIL, CAUE, bailleurs sociaux

Favoriser l'usage de biomatériaux (bois, paille, lin...) dans les nouvelles constructions, notamment publiques (à inscrire dans les documents d'urbanisme)

Accompagner les différents acteurs du bâtiment sur les thématiques de construction bois, matériaux d'isolation naturels, énergies renouvelables dans le bâti (chauffe eau solaire, PV, ...).

Identifier et faciliter l'accès aux formations (écoconstruction, usage de matériaux locaux biosourcés...).

Travailler avec la Chambre des métiers et les syndicats professionnels, pour mettre en place des sensibilisations ou formations des artisans et différents acteurs du BTP

Signature par les promoteurs et les bailleurs sociaux de chartes de construction durable (par exemple : Charte Bois Construction Publique Exemplaire de la région).

Indicateur de suivi	Objectif
Mise en relation d'artisans/organisation d'évènements	
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°3 : Agir sur les nouvelles constructions, pour en réduire drastiquement l'impact carbone et environnemental

Axe 1 : Bâti et Habitat



Mise en œuvre

Disposer d'une connaissance fine des acteurs du bâtiment et de l'immobilier privé et les sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie. Favoriser le développement de projets exemplaires en agissant via les documents d'urbanisme, la fiscalité ou des aides spécifiques. Promouvoir les éco-matériaux et matériaux bio-sourcés.

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ Action 3.1 : Agir sur l'urbanisme pour favoriser un aménagement et un bâti durable				X	
Action 3.2 : Renforcer les compétences et la sensibilisation des acteurs du bâtiment		60 k€		X	



Préconisations environnementales

Pour renforcer les pleins bénéfices de cette action, il sera nécessaire de promouvoir des éco-matériaux et matériaux biosourcés issus d'une gestion durable labelisée



Orientation n°4 : Rendre les acteurs publics exemplaires en agissant sur le bâti communal

Axe 1 : Bâti et Habitat

Contexte et objectifs de l'orientation

Les acteurs publics du territoires gèrent un patrimoine bâti important. Ils ont donc un levier d'action direct sur l'ensemble de ces bâtiments. De plus, l'éclairage public peut également faire l'objet de mesures d'optimisation afin de réduire les consommations énergétiques de celui-ci.

Cette action vise une gestion exemplaire des collectivités sur leur parc bâti ainsi que sur leurs installation d'éclairage public, et bien que l'impact sur l'ensemble du bâti soit relativement faible, l'effet de levier est important.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	*
Atténuation du changement climatique	*
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	*
Energies renouvelables	*

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Baisse de la consommation d'énergie des bâtiments publics	- 20%
Baisse des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics	- 30%

Opérations et politiques liées

Conseiller en énergie partagée

Le plan de relance consacre 4 milliards d'euros pour la rénovation des bâtiments publics, dont 1 milliard d'euros au bloc communal et départemental via la DSIL et la DSID

Montant estimé

1,2 M €



Orientation n°4 : Rendre les acteurs publics exemplaires en agissant sur le bâti public et mettre en avant les exemples réalisés

Axe 1 : Bâti et Habitat

Action 4.1 : Lancer un plan volontariste de rénovation du bâti public

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Communes, SDESM, SEME

Réaliser un état des lieux du patrimoine bâti de la collectivité (EPCI) et inciter les communes à mener un diagnostic sur leur patrimoine en participant au financement d'un CEP.

Mise en œuvre d'un plan de rénovation découlant du diagnostic (rénovation des bâtiments les plus énergivores). Accompagner les communes dans la réalisation de travaux de rénovation sur leur patrimoine et organisation de groupements d'achat.

Communiquer sur les travaux effectués par les pouvoirs publics pour valoriser ces démarches en recherchant un effet d'exemplarité : supports de communication sur le site et parution dans les revues municipales.

Action 4.2 : Optimiser l'éclairage public pour en réduire les consommations énergétiques

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Suit

Partenaires : Communes, SDESM

Mettre en œuvre un plan d'optimisation de l'éclairage public :

- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur le territoire
- Mettre en œuvre des mesures de sobriété (adaptation des horaires, baisse de l'intensité de l'éclairage, extinction totale ou partielle)
- Mettre en œuvre des mesures d'amélioration des performances issues du diagnostic (optimisation tarifaire, maintenance préventive, modernisation des équipements, modification/optimisation du service rendu – extinction ou variateur de tension la nuit, choix judicieux des points lumineux-)

Indicateur de suivi

Objectif

Réalisation du diagnostic du bâti public	Diagnostic réalisé
Avancement des travaux	Travaux engagés sur les bâtiments les + énergivores

Moyens humains

Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Réalisation diagnostic éclairage public	Diagnostic réalisé
Mise en œuvre des préconisations	Préconisations mises en œuvre

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°4 : Rendre les acteurs publics exemplaires en agissant sur le bâti public et mettre en avant les exemples réalisés

Axe 1 : Bâti et Habitat



Mise en œuvre

Agir directement sur le patrimoine public en rénovant le bâti et en optimisant l'éclairage public.

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ Action 4.1 : Lancer un plan volontariste de rénovation du bâti public	60k€	550 k€	X		
Action 4.2 : Optimiser l'éclairage public pour en réduire les consommations énergétiques		600k€		X	



Préconisations environnementales

Les travaux de rénovation peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Inventorier les bâtiments accueillant des sites écologiques et prendre soin des espèces pendant les travaux de rénovation
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire (matériaux locaux, clos-masures etc.),
- Employer des équipements de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets pour mieux s'organiser et les valoriser.

Considérer la question de la pollution lumineuse et de la préservation de la biodiversité (trame noire) pour maximiser les effets de l'optimisation de l'éclairage public

Axe 2 : Mobilité

Développer une mobilité propre, partagée et douce qui répond à des besoins locaux optimisés notamment en matière de transport de marchandises



Orientation n°5 : Limiter les obligations de se déplacer

Axe 2 : Mobilité

Contexte et objectifs de l'orientation

Pour réduire l'impact du transport routier, et de la voiture individuelle en particulier, il est possible d'éviter certains déplacement en organisant différemment les besoins de déplacements quotidiens. Les actions suivantes visent à rapprocher commerces, services et travail du lieu de vie des habitants afin de réduire leur nécessité de se déplacer.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	***
Réduction de la consommation d'énergie	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Energies renouvelables	

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Consommation d'énergie du transport routier	14 GWh économisés par la réduction des besoins de déplacements
Emissions de gaz à effet de serre du transport routier	3 000 tonnes éq. CO ₂ économisées par la réduction des besoins de déplacements

Opérations et politiques liées

Déploiement de la fibre optique

Maison de services au public

Montant estimé

70k€



Orientation n°5 : Limiter les obligations de se déplacer

Axe 2 : Mobilité



Action 5.1. Favoriser le développement du télétravail



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Accompagne



Partenaires : Seine et Marne Numérique, IT 77, CCI

Déployer la fibre sur l'ensemble du territoire (projet déjà en cours avec pour objectif 99% des habitants reliés à l'horizon 2023).

Rendre les pouvoirs publics exemplaires sur la question du télétravail (mutualisation de bureaux, outils numériques adaptés).

Informier et sensibiliser les entreprises sur les avantages du télétravail. Partager les expériences et bonnes pratiques.

Création d'espaces de télétravail, identifier des locaux non occupés sur le territoire et développer des outils de partage de locaux.

Action 5.2. Faciliter l'accès à des services publics et commerces de proximité



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Accompagne



Partenaires : Communes, services publics

Travailler à la sauvegarde des services de proximité pour revitaliser le territoire et limiter les déplacements , réimplanter des services publics dans les centre-bourgs (guichet unique des services publics Chatelet-en-Brie, maisons de santé....)

Favoriser l'accès aux services publics dématérialisés

Développer la densification urbaine, accompagnée d'une mixité fonctionnelle

Mettre en avant les commerces de proximité / circuits courts, et œuvrer pour le maintien des commerces existants

Indicateur de suivi

Objectif

Nbre d'espaces de télétravail, Nombre d'entreprises sensibilisées 4-5 nouveaux espaces sur le territoire 10/an

Moyens humains

Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°5 : Limiter les obligations de se déplacer

Axe 2 : Mobilité



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ Action 5.1. Favoriser le développement du télétravail	20k€	50k€	X		
Action 5.2. Faciliter l'accès à des services publics et commerces de proximité				X	



Préconisations environnementales

Actions sources de co-bénéfices pour l'environnement du territoire : biodiversité et cohérence écologique, nuisances et pollution, santé des citoyens



Orientation n°6 : Lutter contre la « voiture solo » et les transports de marchandises polluants

Axe 2 : Mobilité

Contexte et objectifs de l'orientation

Au niveau routier, la présence sur le territoire d'axes majeurs entraînent des émissions élevées pour le secteur transport et une pollution atmosphérique à proximité de ces axes. En effet, Brie des Rivières et Châteaux est desservi en son centre par l'autoroute A5 grâce aux échangeurs de Crisenoy et de Sivry-Courtry et par l'A105 à Evry-Grégy-sur-Yerre à l'ouest.

Des moyens existent pour mutualiser les trajets et ainsi diminuer le nombre de kms parcourus par habitant. Cette action vise à encourager une mobilité partagée et une optimisation des transports logistiques traversant le territoire.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	***
Réduction de la consommation d'énergie	***
Amélioration de la qualité de l'air	***
Energies renouvelables	

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Nombre de passager par trajet	1,7 passager / véhicule en moyenne (contre 1,3 en 2016)
Consommation d'énergie du transport routier	30 GWh économisés grâce au covoiturage dans le transport
Emissions de gaz à effet de serre du transport routier	4 000 tonnes éq. CO ₂ économisées grâce au covoiturage dans le transport

Opérations et politiques liées

Montant estimé

80k€



Orientation n°6 : Lutter contre la « voiture solo » et les transports de marchandises polluants

Axe 2 : Mobilité

Action 6.1. Favoriser le covoiturage et l'autopartage auprès des particuliers et des entreprises

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Entreprises

Aider à la mise en relation, par exemple par la mise en place d'un réseau accessible notamment par application mobile.

Organiser un service d'auto-stop (Rezo pouce par exemple)

Accompagner ce programme d'une forte communication et sensibilisation.

Favoriser le covoiturage des agents de la collectivité en aménageant les horaires de travail.

Mutualiser les besoins à l'échelle d'une ZAE. Inciter les entreprises à organiser le covoiturage et/ou le ramassage des employés

Action 6.2 : Développer les aires de covoiturage et autopartage sur le territoire

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Département, Communes

Suite à un bilan de l'usage des places d'autopartage développer de nouvelles places d'autopartage là où un besoin a été identifié.

Identifier des points de rencontres propices au covoiturage et y développer des aires de covoiturage avec aménagements (panneaux, des aires issues de requalification de places existantes par exemple)

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de places de covoiturage/autopartage supplémentaires

10 à 20 places supplémentaires

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°6 : Lutter contre la « voiture solo » et les transports de marchandises polluants

Axe 2 : Mobilité

Action 6.3. Utiliser les leviers des collectivités pour agir sur le transport des marchandises



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Accompagne



Partenaires : Communes, transporteurs présents sur le territoire

Mieux connaître les déplacements liés aux transports de marchandise sur le territoire (identifier les points noirs dans les communes...). Privilégier les entreprises locales dans les achats publics

Etudier les possibilités de limitation de circulation permettant de préserver la qualité de l'air à proximité des habitations

Acccompagner les entreprises vers un transport de marchandises plus propre.

Inciter les transporteurs du territoire à s'engager dans une démarche de labellisation « objectif CO₂ » ou FRET 21 (ADEME)

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°6 : Lutter contre la « voiture solo » et les transports de marchandises polluants

Axe 2 : Mobilité



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ Action 6.1. Favoriser le covoitfrage et l'autopartage auprès des particuliers et des entreprises	30k€		X		
Action 6.2 : Développer les aires de covoitfrage/autopartage sur le territoire		50k€		X	
Action 6.3. Utiliser les leviers des collectivités pour agir sur le transport des marchandises					



Préconisations environnementales

La construction d'infrastructures de mobilité (nouvelles aires de covoitfrage) accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour diminuer au maximum l'impact sur leur fonctionnalité,
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, implanter des structures végétales,
- Utiliser des techniques de géni écologique, construire avec des matériaux perméables.

Orientation n°7 : Développer et sécuriser les transports doux

Axe 2 : Mobilité



Contexte et objectifs de l'orientation

Une certaine part des trajets effectués en voiture peuvent être évités, et faire l'objet d'un report modal vers des moyens de déplacements moins impactant tels que le vélo ou la marche (« transports doux »). En effet, si 13% des actifs de la CC travaillent dans leur commune de résidence, très peu d'entre eux utilisent des transports doux pour se rendre sur leur lieu de travail : une marge de progression est donc possible. Les actions qui suivent visent à développer ces mobilités actives, avec pour objectif d'augmenter la part modale des transports doux.



Porteur

CCBRC



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	**
Réduction de la consommation d'énergie	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Energies renouvelables	



Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Part modale du vélo et de la marche	Augmentation de la part modale des transports doux de 3 points
Consommation d'énergie des transports	14 GWh économisés grâce aux transports doux
Emissions de gaz à effet de serre du transport routier	2000 tonnes éq. CO ₂ grâce aux transports doux



Opérations et politiques liées

SDIC de Seine et Marne en cours de révision

Aides nationales : Dotation d'équipement des territoires ruraux.



Montant estimé



Orientation n°7 : Développer et sécuriser les transports doux

Axe 2 : Mobilité

Action 7.1. : Réaliser un schéma directeur des liaisons douces



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre



Partenaires : Communes, Département, Région, EPCI voisins

Lancer un schéma directeur des liaisons douces à l'échelle intercommunal afin de développer des aménagements cyclables sécurisées entre les communes, notamment pour relier les gares des villages, et ainsi favoriser les déplacements intermodaux.

Etudier comment aménager les chemins ruraux et réaliser pendant la durée du Plan Climat un premier volet d'aménagements prioritaires identifiés dans le schéma directeur.

Les zones prioritaires pourront être par exemple les gares ou écoles du territoire.

Travailler avec les communes et développer des fiches outils pour les aider à développer leur projet de liaisons douces.

Action 7.2. : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur les transports doux



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre



Partenaires : Communes, associations cyclistes locales, réparateurs vélos locaux

Organiser une grande journée dédiée à la pratique du vélo à l'échelle de la Communauté de Communes. Recenser et mobiliser à cette occasion l'ensemble des associations ou acteurs économiques (vélocistes...) travaillant sur le thème du vélo sur le territoire

Sensibiliser les enfants dans les écoles (vélibus, ateliers, etc.)

Rendre la Communauté de Communes exemplaire en réalisant des aménagements témoins favorisant le vélo sur les bâtiments communautaires (stationnements vélos, ...).

Indicateur de suivi

Objectif

Réalisation du schéma directeur

Schéma directeur

Moyens humains

Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Nombre d'évènements par an

Min. 1 évènement d'envergure/an

Nombre d'ateliers en milieu scolaire

4-5 écoles sensibilisées/an

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°7 : Développer et sécuriser les transports doux

Axe 2 : Mobilité

Action 7.3. Développer l'offre de services associés à la pratique des transports doux



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Accompagne



Partenaires : Région, associations cyclistes locales, réparateurs vélos locaux

Informier sur les dispositifs régionaux pour l'accès aux vélos électriques.

Cartographier les offres vélos et transport doux sur le territoire (réparateurs, location de vélos,...) et communiquer régulièrement sur ces offres.

Promouvoir les douches auprès des employeurs pour faciliter les transports domicile-travail en vélo.

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation de la cartographie	Cartographie réalisée
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°7 : Développer et sécuriser les transports doux

Axe 2 : Mobilité



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ Action 7.1. : Réaliser un schéma directeur des liaisons douces		550k€	X		
Action 7.2. : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur les transports doux	60k€		X		
Action 7.3. Développer l'offre de services associés à la pratique des transports doux	20k€			X	



Préconisations environnementales

La construction d'infrastructures de mobilité (nouvelles voies cyclables) accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour diminuer au maximum l'impact sur leur fonctionnalité,
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, implanter des structures végétales,
- Utiliser des techniques de géni écologique, construire avec des matériaux perméables.



Orientation n°8 : Rendre les transports en commun plus attractifs

Axe 2 : Mobilité

Contexte et objectifs de l'orientation

Une partie des déplacements en voiture individuelle peuvent être reportés vers les transports en commun dont la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques rapportées au nombre de personnes transportées sont moins importantes. Les actions qui suivent participent à rendre ces transports en commun plus attractifs pour les usagers.



Porteur

CCBRC



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	***
Réduction de la consommation d'énergie	***
Amélioration de la qualité de l'air	***
Energies renouvelables	



Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Part modale des transports en commun	Augmentation de la part modale des transports en commun de 4 points



Opérations et politiques liées



Montant estimé



Orientation n°8 : Rendre les transports en commun plus attractifs

Axe 2 : Mobilité

Action 8.1. Accroître l'attractivité des transports en commun, notamment les bus

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Accompagne

Partenaires : Communes, département, IdF Mobilités

Faciliter l'accès à l'information sur les offres de transports, inciter les communes à être des relais de ces informations

Travailler sur l'optimisation des circuits et horaires des lignes existantes, en réalisant des enquêtes et en faisant remonter les informations et les demandes des usagers.

Identifier des projets de navettes / offre de transport complémentaire (des partenariats avec des acteurs économiques pour un public particulier)

Action 8.2. Développer l'offre de transport à la demande selon les besoins identifiés, en vue de rapprocher les habitants des petits villages des transports en commun

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Département

Suite à l'étude sur le transport et les mobilités en cours de réalisation, mettre en place un service de transports en demande selon les besoins identifiés en tant que solution de proximité en milieu peu dense.

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Mise en place du service de transport à la demande

Transport à la demande mis en place

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°8 : Rendre les transports en commun plus attractifs

Axe 2 : Mobilité

Action 8.3. Réduire le coût des transports en commun



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Suit



Partenaires : IdF Mobilités

Etudier le financement d'aides pour faciliter l'accès aux transports en commun, effectuer une veille sur les initiatives de ce type sur d'autres territoires

Il s'agit d'une action supplémentaire à mettre en œuvre suite à l'identification d'une opportunité

Travailler avec la Région et la SNCF pour améliorer l'offre ferroviaire

Indicateur de suivi	Objectif
Action 8.4.	CCBRC
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°8 : Rendre les transports en commun plus attractifs

Axe 2 : Mobilité



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ Action 8.1. Accroître les dessertes et fréquences des bus				X	
Action 8.2. Développer l'offre de transport à la demande, en vue de rapprocher les habitants des petits villages des transports en commun			X		
Action 8.3. Réduire le coût des transports en commun				X	



Préconisations environnementales

Actions sources de co-bénéfices pour l'environnement du territoire : biodiversité et cohérence écologique, nuisances et pollution, santé des citoyens



Orientation n°9 : Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Axe 2 : Mobilité

Contexte et objectifs de l'orientation

L'impact des déplacements automobiles restant peut être réduit par le choix de véhicules performants, par la source d'énergie utilisée et par le mode de conduite. Cette action vise à réduire l'impact carbone des trajets qui ne peuvent pas être remplacés.



Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	***
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	***
Energies renouvelables	*

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Impact carbone des nouveaux véhicules immatriculés (gCO ₂ /km)	17% des véhicules ont un impact inférieur à 95 gCO ₂ /km
Part des véhicules bio GNV dans le parc	ND
Part des véhicules électriques dans le parc	ND

Opérations et politiques liées

Réglementations nationales sur les véhicules neufs
Interdiction du diesel à Paris d'ici 2024
Accompagnement TPE et PME franciliennes pour l'acquisition de véhicules propres
Étude IRVE portée par le SDESM
Etude mobilité bioGNV portée par le département

Montant estimé

200 k€



Orientation n°9 : Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Axe 2 : Mobilité

Action 9.1. Informer et sensibiliser sur les technologies alternatives

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Région, CCI, communes

Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur les alternatives aux carburants fossiles (mobilité électrique, bioGNV, biocarburants, hydrogène, hybride ...)

Informier sur les aides disponibles pour l'acquisition de véhicules propres (exemple : accompagnement TPE et PME franciliennes pour l'acquisition de véhicules propres, bonus écologique, prime à la conversion....). Relayer ces informations dans chaque commune et sur une page dédiée à la mobilité du site de la Communauté de communes.

Action 9.2. Favoriser les véhicules propres pour tous les véhicules de la Communauté de Communes

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Communes

Au moment de renouveler les véhicules de la Communauté de Communes, opter pour des véhicules propres.

Accompagner cette action du développement de bornes de recharge adaptées (action 9.3)

Lors de la mise en place du transport à la demande, choisir une motorisation propre.

Suivre l'évolution de la consommation de carburant des véhicules de la CC.

Accompagner les communes souhaitant s'équiper d'un véhicule propre et procéder à un groupement de commandes pour renouveler leur parc de véhicules.

Etudier la possibilité de financer un vélo électrique si certains trajets s'y prêtent

Indicateur de suivi	Objectif
Diffusion de supports dans les mairies	Supports diffusés
Nombre d'actions de sensibilisations	1-2 actions/an
Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de véhicules propre dans la flotte	30% de véhicules propres/faibles émissions
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°9 : Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Axe 2 : Mobilité

Action 9.3. Développer les bornes de recharge électrique

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : SDESM

Réaliser un diagnostic de l'usage des bornes existantes et un comparatif départemental

Installer, dans un premier temps, de nouvelles bornes de recharge sur les sites de la Communauté de Communes (en lien avec le renouvellement de la flotte). Il s'agirait d'environ 4 bornes à court terme.

Dans un deuxième temps, et selon les opportunités (appels à projet, subventions) recenser les points stratégiques où déployer des nouvelles bornes de recharge électrique dans l'ensemble des communes (dans les zones d'activité, dans les centre-ville ...).

Étudier les moyens de faciliter l'accès aux véhicules électriques (location longue durée, autopartage...).

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bornes de recharge électrique supplémentaire	Entre 6 et 10 d'ici 2025
Moyens humains	Moyens financiers

Action 9.4. Etudier le déploiement de bornes d'avitaillement GNV sur le territoire

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Département, GRT ,GRDF, SDESM

Suivre l'avancement de l'étude en cours à l'échelle départementale sur le développement des stations d'avitaillement GNV en Seine et Marne, être partenaire de cette réflexion en tant que territoire pilote pour le développement de plusieurs stations GNV sur la durée du Plan Climat

- Selon les opportunités identifiées par l'étude départementale, initier des études de faisabilité plus précises à l'échelle du territoire
- S'associer à des acteurs locaux (transporteurs, réseaux de bus, collecte de déchets) pour assurer l'utilisation de ces stations
- Développer la filière méthanisation sur le territoire et étudier la possibilité d'alimenter les stations GNV en biogaz local
- Création d'un groupe de travail sur la question afin de développer la filière bioGNV sur le territoire

Indicateur de suivi	Objectif
Participation à la réflexion départementale,	Groupe de travail créé, études réalisées , nbre de stations selon potentiel identifié
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°9 : Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Axe 2 : Mobilité

Action 9.5. Favoriser la pratique de l'écoconduite



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes, autoécoles

Proposer des offres de formation à l'écoconduite aux habitants, organiser des formations en marge des événements du territoire

Elaborer des campagnes de communication en faveur de l'écoconduite . Utiliser les supports publicitaires et l'affichage routier afin de communiquer autour des gestes simples permettant de réduire la consommation (Exemple : organiser des concours "1000 km avec un plein")

Proposer une offre de formation de type "Eco-drive" aux agents. Ces formations sont proposées à tous les agents, et le suivi de ces formations se fait notamment pour les collaborateurs parcourant beaucoup de kilomètres, via des cours réguliers de remise à niveau.

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation de la formation agents	Formation agents réalisée
Réalisation d'une campagne de comm	Campagne de comm réalisée
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°9 : Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Axe 2 : Mobilité



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ Action 9.1. Informer et sensibiliser sur les technologies alternatives	20 000 €		X		
Action 9.2. Favoriser les véhicules propres pour tous les véhicules de la Communauté de Communes				X	
★ Action 9.3. Développer les bornes de recharge électrique		60 000 €	X		
Action 9.4. Etudier le déploiement de bornes d'avitaillement GNV sur le territoire		100 000 €	études	X	
Action 9.5. Favoriser la pratique de l'écoconduite	20 000 €			X	



Préconisations environnementales

Action sans incidences sur l'environnement du territoire

Axe 3 : Agriculture et nature

Agir pour accompagner la transition agricole et rendre le territoire et ses espaces naturels plus résilients



Orientation n°10 : Faciliter et accompagner la transition agricole

Axe 3 : Agriculture et Nature

Contexte et objectifs de l'orientation

L'agriculture compte d'importants leviers d'actions à mettre en œuvre afin d'atténuer le réchauffement climatique, diminuer la pollution des sols et préserver la biodiversité.

De plus, le secteur de l'agriculture contribue aussi à de nombreux co-bénéfices sociétaux qui sont souvent sous-estimés (entretien des paysages et des cours d'eau, séquestration carbone, attractivité du patrimoine local...). L'adaptation au changement climatique est également un enjeu particulier pour le secteur agricole, par les conséquences sur les sols, la biodiversité, la disponibilité de l'eau. Afin de limiter l'impact de ces conséquences et donc la vulnérabilité du territoire face aux variations climatiques, il est important de préserver la ressource en eau, de préserver les écosystèmes et d'aider les agriculteurs à anticiper et à être moins vulnérables face à ces aléas.

Le soutien à la transformation des pratiques agricoles doit donc être au cœur de la démarche de transition du territoire.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	***
Atténuation du changement climatique	*
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Energies renouvelables	**

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	-3700 tCO2e dans le secteur agricole
Consommation d'énergie du secteur agricole	-6 GWh dans le secteur agricole

Opérations et politiques liées

Plan d'action protection de la ressource en eau

Plan Paysage, Trame verte et bleue

15 communes sur la ZAP captage Fosse de Melun et 4 communes sur la ZAP captage Champeaux-Fouju

Montant estimé

ND (Convention Chambre d'agriculture?)



Orientation n°10 : Faciliter et accompagner la transition agricole

Axe 3 : Agriculture et Nature

★ Action 10.1. Sensibiliser et accompagner les exploitants afin de favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses

Développer les aides techniques et financières pour l'adoption de pratiques plus vertueuses et moins émettrices de gaz à effet de serre:

- Identifier l'ensemble des dispositifs d'aides disponibles (lien CDTE 77) dont les aides du FEADER pour acquérir du matériel pour la production de nouvelles cultures moins consommatrices d'eau
- Recenser et informer des différentes formations (aux pratiques et techniques de réduction de l'utilisation des phytosanitaires, de la conservation du sol, de l'agriculture biologique,, à l'agroforesterie...)
- Mettre en relation les agriculteurs afin de travailler sur des enjeux partagés, ou faire émerger des projets
- Inciter et aider aux analyses de sols (carte pédologique Seine-et-Marne)
- Sensibiliser les agriculteurs aux essences et semences les plus adaptées aux conséquences du changement climatique, en favorisant des essences régionales adaptées au climat
- Réaliser des diagnostics individuels et/ou ateliers de travail collectifs auprès des agriculteurs (CARIDF) sur les thématiques suivantes : énergies renouvelables à la ferme, gestion des effluents, gestion de l'eau, bâtiments agricoles, système d'exploitation, cultures, carburants agricoles, bocage, élevages monogastriques, troupeaux herbivores, biodiversité



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Suit



Partenaires : Chambre d'agriculture, Aquibrie, INRA, ADEME, SEME,

- Faciliter d'éventuels regroupements, pour soumissionner à des appels d'offres, procéder à des achats groupés, des échanges, mettre en place des formations mutualisées, etc.

Indicateur de suivi

Nombre d'agriculteurs accompagnés

Objectif

A préciser

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°10 : Faciliter et accompagner la transition agricole

Axe 3 : Agriculture et Nature

Action 10.2. Valoriser les efforts engagés par le monde agricole

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Met en œuvre

 Partenaires : Chambre d'agriculture, groupements d'agriculteurs

Informier et communiquer sur les agriculteurs locaux et leurs projets/bonnes pratiques via les bulletins municipaux

Encourager la valorisation des productions via les réseaux Bienvenue à la ferme et Produits en Île-de-France, mettre en place un identifiant spécifique au territoire sur les marchés de plein-vents

Montrer l'exemple en mobilisant lors des évènements de la collectivité ou en restauration scolaire des produits de proximité

Organiser des visites d'exploitations et interventions d'agriculteurs en milieu scolaire et péri-scolaire (association rencontre Ville-Campagne)

Valoriser toutes expériences innovantes, croisant l'agriculture et les nouvelles énergies par exemple

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions de communication	-
Moyens humains	Moyens financiers
	

Action 10.3. Soutenir l'installation ou le passage à une production agricole dédiée à la consommation locale et respectueuse de l'environnement

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Accompagne

 Partenaires : Chambre d'agriculture, SAFER, communes

Réaliser un recensement du foncier agricole existant, des modes de cultures et potentiels

Mettre en relation les exploitants, les propriétaires de terres agricoles et les porteurs de projet afin de faciliter la transmission-reprise et l'installation

Soutenir le développement de débouchés en circuits courts et de proximité pour la production locale en agriculture raisonnée, Haute Valeur Environnementale (HVE) ou biologique (AB) ainsi que dans les évènements organisés par les collectivités et la restauration collective.

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'exploitants bio et HVE	En hausse
Nombre d'hectare bio ou en conversion	
Moyens humains	Moyens financiers
	



Orientation°10 : Faciliter et accompagner la transition agricole

Axe 3 : Agriculture et Nature



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ Action 10.1. Sensibiliser et accompagner les exploitants afin de favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses	En convention CA		X		
Action 10.2. Valoriser les efforts engagés par le monde agricole	20 k €		X		
Action 10.3. Soutenir la production locale et l'agriculture raisonnée ou biologique	20 k €		X		



Préconisations environnementales

Actions sources de co-bénéfices pour l'environnement du territoire : soutien au secteur agricole et santé des citoyens

À réfléchir une convention cadre de partenariat CARIDF – CCBRC qui se décline suivant le plan d'actions PCAET validé. La convention peut être interconsulaire au regard des autres enjeux commerce, industrie, artisanat (Seine-et-Marne ACC'tive)



Orientation n°11 : Préserver la biodiversité et renforcer la séquestration carbone et la résilience du territoire

Axe 3 : Agriculture et Nature

Contexte et objectifs de l'orientation

Les écosystèmes sont des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques

Il s'agira donc de favoriser la biodiversité en luttant contre l'imperméabilisation des sols, créer des sanctuaires de biodiversité, préserver les ressources (notamment d'eau), végétaliser les espaces urbains ainsi que mettre en place des outils visant à sensibiliser la population sur ces enjeux et sur les bonnes pratiques à adopter.

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Séquestration carbone sur le territoire	Maintien de la séquestration carbone du territoire
Mise en place d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire	Etude Trame verte et Bleue réalisée

Porteur
CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	***
Atténuation du changement climatique	*
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Energies renouvelables	**

Opérations et politiques liées

Plan d'action protection de la ressource en eau
Plan Paysage

Montant estimé

250 k€



Orientation n°11 : Préserver la biodiversité et renforcer la séquestration carbone et la résilience du territoire

Axe 3 : Agriculture et Nature

★ Action 11.1. Limiter l'artificialisation des sols

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Anime

Partenaires : Communes

Intégrer dans les documents d'urbanisme (PLU) la protection des espaces naturels et terres agricoles et limiter au minimum l'artificialisation des sols

A chaque opération d'aménagement intégrer la réflexion sur l'artificialisation



Action 11.2. Compléter le travail initié sur la trame verte et bleue du territoire et engager une étude sur la restauration des zones humides

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Accompagne

Partenaires : Aquibrie, DDT, département, SEME, syndicats GEMAPI

Sur la base du travail initié sur la trame verte et bleue sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de la Brie Centrale, relancer une démarche Trame Verte et Bleue sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre de cette démarche étudier l'état des zones humides du territoire

Suite à l'état des lieux mettre en œuvre les mesures préconisées pour renforcer les continuités écologiques

Mettre cette démarche en lien avec le Plan Paysage en cours de finalisation

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Mise en place TVB

TVB mise en place

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°11 : Préserver la biodiversité et renforcer la séquestration carbone et la résilience du territoire

Axe 3 : Agriculture et Nature

★★★ Action 11.3. Replanter le territoire pour réduire l'effet d'îlot de chaleur et les conséquences des inondations

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Communes, Chambre d'agriculture

Elaborer un plan en partenariat avec un organisme comme Seine et Marne Environnement ou l'AEV

Ce plan permettra d'organiser la plantation d'arbres et de haies sur le territoire (appui technique et financier et identification d'acteurs à impliquer dans cette démarche)

Valoriser des déchets d'élagage

Verdir les centres urbains, pour éviter les îlots de chaleur (inciter les communes à développer des projets de jardins partagés, de végétalisation des centre bourgs)

Mettre en lien avec le Plan Paysage en cours de finalisation

Action 11.4. Recenser l'ensemble des propriétaires de forêts, et proposer un plan commun de gestion durable de ces espaces

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : ONF, FNCOFOR, département, Chambre d'Agriculture, région

Travailler avec les acteurs forestiers pour encourager la réalisation d'un plan de gestion forestière durable sur l'ensemble des parcelles (accompagnement et information sur les outils administratifs et fonciers et leviers d'action)

Réaliser un cadastre pour les communes avec un massif forestier important

Indicateur de suivi

Objectif

Réalisation d'un partenariat
Plantation de

Moyens humains

Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Réalisation étude ou groupe de travail
Etude ou groupe de travail mis en place

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°11 : Préserver la biodiversité et renforcer la séquestration carbone et la résilience du territoire

Axe 3 : Agriculture et Nature

Action 11.5. Promouvoir l'éco pâturage



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre



Partenaires : Associations spécialisées, éleveurs, communes

Un site de la Communauté de Communes est déjà géré en éco-pâturage, proposer d'étendre cette d'expérience sur d'autres sites (communaux par exemple)

Promouvoir et communiquer sur l'éco-pâturage

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de sites en éco pâturage	4-5 sur le territoire
Moyens humains	Moyens financiers
	



Orientation n°11 : Préserver la biodiversité et renforcer la séquestration carbone et la résilience du territoire

Axe 3 : Agriculture et Nature



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
Action 11.1. Limiter l'artificialisation des sols			X		
★ Action 11.2. Compléter le travail initié sur la trame verte et bleue du territoire et engager une étude sur la restauration des zones humides		60 k €	X		
★ Action 11.3. Replanter le territoire pour réduire le risque de sécheresse et les conséquences des inondations		100 k €	X		
★★ Action 11.4. Recenser l'ensemble des propriétaires de forêts et proposer un plan commun de gestion durable de ces espaces	20 k€	50 k €		X	
Action 11.5 Promouvoir l'éco-pâturage	20 k€		X		



Préconisations environnementales

Actions sources de co-bénéfices pour l'environnement du territoire : favorable pour la biodiversité et la cohérence écologique, lutte contre les risques naturels, soutien au secteur agricole

Axe 4 : Economie locale

Développer une économie locale durable, motrice de l'attractivité du territoire qui repose sur des filières durables et innovantes et une consommation locale



Orientation n°12 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables

Axe 4 : Economie locale

Contexte et objectifs de l'orientation

Le bassin économique représente autant d'opportunités pour décarboner et dynamiser la région. La transition du monde économique devra s'opérer conjointement au cœur des entreprises à travers un fort engagement RSE, mais également à travers le soutien des pouvoirs publics à leur engagement dans une démarche éco-responsable.

Cette action vise à mobiliser les acteurs économiques territoriaux dans la dynamique du PCAET, pour les entraîner dans une démarche de transition écologique.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	**
Réduction de la consommation d'énergie	**
Amélioration de la qualité de l'air	*
Energies renouvelables	*

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Emissions de GES du secteur tertiaire	-700 tCO2e dans le secteur tertiaire
Emissions de GES du secteur industrie	-4 000tCO2e dans le secteur industriel
Nombre d'entreprises ayant engagés une démarche énergie-climat	5/an

Opérations et politiques liées

Montant estimé

50k€ à préciser
(Convention CCI)



Orientation n°12 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables

Axe 4 : Economie locale

Action 12.1. Inciter les entreprises à s'engager fortement en matière de développement durable et les soutenir dans leur transition

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Chambres consulaires, fédérations

En partenariat avec la CCI, la CMA, l'ADEME, la région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique de dédier des moyens humains afin de :

- Contacter les entreprises locales, créer un club RSE et animer des rencontres afin de développer les retours d'expérience et l'information des entreprises
- Sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques, et aux économies possibles ainsi que sur la thématique déchet
- Informer l'ensemble des acteurs économiques des aides auxquelles ils ont droit pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables
- Les accompagner dans leurs choix d'investissements et l'ensemble de leur transition énergétique (diagnostics énergétiques, TPE/PME gagnantes)

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'entreprises sensibilisées/accompagnées	
Moyens humains	Moyens financiers

Action 12.2. Favoriser les actions responsables sur les ZAE d'intérêt communautaire

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Les acteurs économiques présents sur les ZAE IC, CCI

Conception et aménagements exemplaire (consommation d'espace, mobilité, ...)
Initier une réflexion collective, afin de réduire le bilan carbone des Zones d'Activité
Mettre en relation les entreprises présentes sur les zones d'activités afin de développer des mutualisations
Accompagner dans la réalisation de Plans de Déplacements Inter-entreprises
Renforcer les formations - qualifications « durables » des agents économiques locaux.

Indicateur de suivi	Objectif
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°12 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables

Axe 4 : Economie locale

Action 12.3. Valoriser les efforts faits par les entreprises, y compris auprès du grand public

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Communes

Recenser des initiatives durables et bonnes pratiques des entreprises locales et communiquer largement sur ces démarches auprès des entreprises ainsi qu'auprès du grand public (campagne de communication, cartographie interactive...)

Etudier la possibilité de valoriser les entreprises vertueuses à travers des défis ou label

Action 12.4. Développer les mutualisations et l'économie circulaire

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Suit

Partenaires : CCI

Recenser les zones stratégiques/ gros employeurs sur le territoire afin d'accompagner des plans de déplacements interentreprises (PDIE)

Identifier les gisements/interactions envisageables entre les différents acteurs.

Agir avec les acteurs pour réduire, réutiliser et valoriser les déchets du BTP et de l'économie locale

Initier et soutenir la création et l'animation d'une plateforme d'échanges interentreprises. Rapprocher cette plateforme de celles existant dans d'autres territoires avoisinants.

Etudier la possibilité de structurer un projet d'écologie industrielle territorial (action d'opportunité)

Indicateur de suivi

Objectif

Nbre d'actions de communication

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Nbre de PDIE réalisés

Nbre de projets d'économie circulaire

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°12 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables

Axe 4 : Economie locale



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
Action 12.1. Inciter les entreprises à s'engager fortement en matière de développement durable et les soutenir dans leur transition	30 000 €		X		
Action 12.2. Favoriser les actions responsables sur les ZAE d'intérêt communautaire		A préciser	X		
Action 12.3. Valoriser les efforts faits par les entreprises auprès du grand public			X		
★ Action 12.4. Développer les mutualisations et l'économie circulaire	20 000 €			X	



Préconisations environnementales

Actions sources de co-bénéfices pour l'environnement du territoire : réduction de la production de déchets



Orientation n°13 : Accompagner la transition vers un tourisme plus vert et responsable

Axe 4 : Economie locale

Contexte et objectifs de l'orientation

Parmi les secteurs économiques présents sur le territoire, la collectivité a souligné sa volonté de travailler plus spécifiquement sur l'écotourisme. En effet, le tourisme a été identifié comme un fort potentiel de Brie des Rivières et Châteaux. Cette action vise à s'assurer que le développement de cette activité se fait en sensibilisant les acteurs impliqués aux enjeux climat-énergie et dans l'optique de préserver et valoriser les espaces naturels du territoire.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	*
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Fréquentation des itinéraires touristiques sur le territoire	Le tourisme durable est une raison pour laquelle les touristes viennent

Opérations et politiques liées

Plan Paysage

SDIC Seine et Marne en cours de révision

Action 7.2 schéma directeur de liaisons douces

Montant estimé

60 k€



Orientation n°13 : Accompagner la transition vers un tourisme plus vert et responsable

Axe 4 : Economie locale

★ Action 13.1. Faire découvrir la nature aux urbains

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Accompagne

 Partenaires : Département, SEME, Seine et Marne Attractivité, Chambre d'agriculture

Mettre en valeur les espaces naturels sensibles du territoire, organiser l'ouverture au public encadrée de ces espaces

Référencer les exploitations agricoles qui ouvrent leurs portes et organiser des visites d'exploitations pour tous types de public (habitants, associations, scolaires...)

Travailler sur avec les agriculteurs locaux pour accompagner leurs projets d'agrotourisme.

Créer une cartographique des espaces naturels remarquables du territoire, des exploitations agricoles proposant la vente à la ferme

Organiser des ateliers autour du sujet de la biodiversité et faire intervenir des associations locales

Indicateur de suivi

Nombre d'événements organisés

Réalisation de la cartographie

Objectif

2-4 par an

Cartographie réalisée

Moyens humains



Moyens financiers



Action 13.2. Favoriser le tourisme à vélo

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Accompagne

 Partenaires : Département, Seine et Marne Attractivité

Favoriser la pratique du vélo dans un cadre touristique

- Créer des itinéraires de tourisme à vélo et faciliter l'accès à des circuits existants comme le Chemin des roses (en lien avec le schéma directeur cyclable, action 7.2.)
- Travailler sur le développement d'une signalétique explicite, spécifique aux itinéraires touristiques
- Communiquer largement sur la pratique du vélo et les parcours disponibles
- A mettre en lien avec la révision du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC)
- Mettre en lien avec le Plan Paysage en cours de finalisation (forte composante tourisme vert)

Indicateur de suivi

Nombre de campagnes de communication, aménagements réalisés

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°13 : Accompagner la transition vers un tourisme plus vert/responsable

Axe 4 : Economie locale



Action 13.3 Inciter les acteurs de la filière tourisme à s'engager dans des démarches responsables



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Suit



Partenaires : Seine et Marne Attractivité, CCI

- Favoriser le développement d'activités culturelles et économiques associées au tourisme vert
- Etudier la mobilité autour des sites touristiques, les modes de consommation
- Accompagner les acteurs de la filière tourisme qui voudraient s'engager dans des démarches responsables (identification des labels, aides ...)
- Valoriser les acteurs innovants et vertueux à travers la communication de la Communauté de Communes et d'autres partenaires
- Cette action s'appuie notamment sur le potentiel identifié dans le diagnostic développement économique réalisé par Seine et Marne Attractivité

Indicateur de suivi	Objectif
Identification des acteurs de la filière	Acteurs et projets recensés,
Nombre d'acteurs accompagnés	accompagnement de .. entreprises
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°13 : Accompagner la transition vers un tourisme plus vert/responsable

Axe 4 : Economie locale



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★ 13.1. Faire découvrir la nature aux urbains	30 000 €		X		
13.2. Favoriser le tourisme à vélo				X	
★ 13.3. Inciter l'ensemble des acteurs de la filière tourisme à s'engager dans démarches responsables	30 000 €		X		



Préconisations environnementales

Actions sans incidences sur l'environnement



Orientation n°14 : Agir pour une consommation responsable, valoriser les circuits courts et mieux gérer les déchets

Axe 4 : Economie locale

Contexte et objectifs de l'orientation

Pour engager une démarche de consommation responsable, le territoire devra nécessairement repenser la proximité ainsi que les circuits courts en matière de distribution.

De plus, la question des déchets devra être au cœur de la réflexion menée afin d'appréhender l'économie locale de manière circulaire favorisant notamment le recyclage et le réemploi.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	*
Réduction de la consommation d'énergie	*
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Réalisation d'une politique d'achat responsable	100% des achats conformes à la charte d'achat durable
Part des produits bio et locaux dans la restauration collective	
Nombre d'événements ou de campagnes de communication réalisées autour des circuits courts et des déchets	

Opérations et politiques liées

Plans de prévention des déchets des syndicats de déchets

Action 10.3

Montant estimé

40 k€



Orientation n°14 : Agir pour une consommation responsable, valoriser les circuits courts et mieux gérer les déchets

Axe 4 : Economie locale

Action 14.1. Rendre les acteurs publics consomm'acteurs (exemplarité des achats publics)

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre - Service commande publique

Partenaires : Communes

Former techniquement et juridiquement les acheteurs et les services marchés des acteurs publics aux achats responsables.

Introduire des clauses environnementales (clauses carbone) dans les critères d'appels d'offre

Mettre en place une Charte d'Achat durable intercommunale.

Réaliser et suivre le Bilan GES Patrimoine et compétences en évaluant l'impact carbone des achats de la collectivité

Action 14.2. Renforcer l'information et la sensibilisation en faveur d'une consommation durable

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Commerces et producteurs locaux, syndicats de déchets

Réaliser des campagnes de sensibilisation sur l'ensemble du territoire au sujet des habitudes de consommation des citoyens et leur impact carbone

Dans le cadre d'événements déjà existants, mettre en avant la problématique climatique et sensibiliser davantage les consommateurs aux bienfaits des circuits courts.

Faciliter le regroupement de producteurs souhaitant créer et gérer directement un centre de vente de leurs produits.

Recenser les dispositifs existants des syndicats de déchets sur la sensibilisation au zéro déchet et étendre ces actions

Indicateur de suivi	Objectif
Part des achats conformes à la charte d'achat durable	100%
Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'événements ou de campagnes de communication réalisées	
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°14 : Agir pour une consommation responsable, valoriser les circuits courts et mieux gérer les déchets

Axe 4 : Economie locale

Action 14.3. Travailler avec la restauration collective pour y accroître la part des produits locaux et bio

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Accompagne

Partenaires : Communes, restaurations collectives présente sur le territoire, Chambre d'Agriculture

Développer un approvisionnement de proximité en renforçant les liens entre économie et territoire à travers les producteurs locaux.

Encourager les filières agricoles locales

Transformer les appels d'offre pour la restauration collective afin d'y inclure des critères de proximité et de qualité (biologique)

Augmenter la part des menus végétariens dans .

Diviser les commandes pour permettre aux plus petits producteurs de pouvoir y répondre.

Action 14.4. Soutenir les circuits de proximité

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Producteurs locaux, communes

Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les commerces et producteurs locaux

Inciter l'ensemble des acteurs publics à être les premiers clients des producteurs et commerces locaux,

Favoriser à l'installation les organisations type circuits courts ou AMAP en mettant à disposition des locaux, en mettant en relation avec les acteurs pertinents, en communiquant auprès des habitants sur ses nouvelles initiatives

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Nombre d'AMAP ou circuit court sur le territoire

Nombre d'actions de communication

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°14 : Agir pour une consommation responsable, valoriser les circuits courts et mieux gérer les déchets

Axe 4 : Economie locale

Action 14.5. Agir pour la prévention des déchets et l'amélioration de leur collecte et valorisation



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Accompagne



Partenaires : Syndicats de déchet – SIETOM 77, SMITOM Lombric, SMETOM GEEODE, SMICTOM Fontainebleau

Mettre en place un partenariat avec les syndicats afin de les soutenir dans leurs actions sur le territoire, être relai d'information sur ces thématiques et faire émerger des projets avec différents acteurs du territoire :

- Favoriser le compostage en continuant de proposer aux habitants en maison individuelle d'acquérir un composteur à moitié prix. Diffuser les expérimentations pilotes de composteur collectifs en bas d'immeuble ou dans les établissements scolaires.
- Identifier et développer un projet pilote de ressourcerie (par exemple : étudier le réaménagement des 2 déchetteries présentes sur le territoire afin d'inclure des espaces de réemploi)
- Continuer de sensibiliser les habitants, animer des ateliers de tri sur le territoire

- Etudier la faisabilité de passer en redevance incitative sur les ordures ménagères
- Travailler avec les communes sur les déchets verts, et organiser le broyage des ces déchets

Certaines actions sont déjà mises en œuvre dans les Plan Locaux de Prévention des Déchets des syndicats, cette action a pour objet de les amplifier en impliquant les collectivités et d'autres acteurs dans cette dynamique.

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de composteurs sur le territoire, indicateurs des PLPD	En hausse, objectifs des PLPD atteints
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation°14 : Agir pour une consommation responsable, valoriser les circuits courts et mieux gérer les déchets

Axe 4 : Economie locale



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ Action 14.1. Rendre les acteurs publics consomm'acteurs (exemplarité des achats publics)	10 000 €		X		
★★ Action 14.2. Renforcer l'information et la sensibilisation en faveur d'une consommation durable	30 000 €		X		
Action 14.3. Travailler avec les restaurations collectives pour y accroître la part des produits bio et locaux			X		
Action 14.4. Soutenir les circuits de proximité				X	
Action 14.5. Améliorer la collecte et la valorisation des déchets			X		



Préconisations environnementales

Actions sources de co-bénéfices pour l'environnement du territoire : maîtrise de la production de déchets.

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Orientation n°15 : Sensibiliser aux nouvelles énergies et soutenir notamment les projets partagés

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Contexte et objectifs de l'orientation

La communication et la concertation sont des leviers essentiels pour donner aux citoyens les moyens de s'approprier la ressource en énergie renouvelable sur leur territoire. Sensibiliser les habitants et intégrer des démarches citoyennes dans le développement de la production d'énergie renouvelable permet une meilleure acceptation de ces nouvelles installations et des retombées économiques locales. De plus, la dynamique de projet et de concertation permet de faire vivre la démocratie locale et renforce la cohésion sociale autour d'une ressource commune.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	**

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Nombre de projets citoyens développés sur le territoire	Au moins un

Opérations et politiques liées

Montant estimé

50k€



Orientation n°15 : Sensibiliser aux nouvelles énergies et soutenir notamment les projets partagés

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 15.1. Sensibiliser et informer les particuliers et entreprises sur les énergies renouvelables

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Pilote

 Partenaires : Communes, ADEME, SEME, ENEDIS, GRDF

Organiser un plan de communication sur les énergies renouvelables auprès des particuliers et des entreprises afin de favoriser l'installation de ce type d'équipements en répondant aux questionnements et méfiances qu'il peut y avoir selon les filières

Organiser notamment des ateliers pédagogiques dans les écoles sur ce sujet, avec des associations spécialisées

Action 15.2 Soutenir les projets de nouvelles énergies, notamment citoyens et partagés

 Porteur : CCBRC

 Rôle de la collectivité : Accompagne

 Partenaires : Communes, ADEME, SEME, SDESM, associations d'énergie citoyenne

Organiser des événements de présentation de projets d'énergie citoyenne (rencontres avec des associations type énergie partagée)

Inciter et accompagner les entreprises à s'associer sur un projet de production d'ENR

Prévoir un fonds d'investissement dans des projets d'énergie renouvelable citoyenne et positionner la Communauté de communes comme un partenaire pour le développement de ce type de projet

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre d'actions de communication

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de rencontres organisées

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°15 : Sensibiliser aux nouvelles énergies et soutenir notamment les projets partagés

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
15.1. Sensibiliser et informer les particuliers et entreprises sur les EnR	20 000 €		x		
15.2 Soutenir les projets de nouvelles énergies, notamment citoyens et partagés	30 000 €			x	



Préconisations environnementales



Orientation n°16 : Développer l'utilisation de la biomasse

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Contexte et objectifs de l'orientation

Une source d'énergie renouvelable disponible sur le territoire peut être trouvée dans l'exploitation de la biomasse. Différents types de déchets organiques peuvent par exemple être exploités par méthanisation. Le développement de ce procédé présente ainsi le double avantage de produire d'une part de l'énergie renouvelable, et de valoriser d'autre part les déchets locaux.

De plus la voix énergie est une autre ressource disponible sur le territoire. Répondant actuellement à 9% des consommations énergétiques du territoire, la production de biomasse présente un potentiel d'évolution intéressant. Cette action vise à valoriser la ressource bois tout en respectant le patrimoine forestier ainsi qu'à développer la filière méthanisation.



Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Production d'énergie issue de la biomasse	40 GWh en méthanisation (déjà 13 GWh sur le territoire) 30 GWh en bois énergie



Porteur

CCBRC



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	**
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	***



Opérations et politiques liées

COT ENR, Fonds Chaleur

Action 11.4 Plan commun de gestion durable des espaces forestiers



Montant estimé

370k€



Orientation n°16 : Développer l'utilisation de la biomasse

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 16.1. Développer la méthanisation en étudiant le potentiel et en accompagnant les porteurs de projet

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Accompagne

Partenaires : Communes, ADEME, SEME, Chambre d'agriculture, industrie agroalimentaire, CDTE 77, syndicats de déchets

Organiser des visites de méthaniseurs pour correctement informer l'ensemble des acteurs locaux sur les caractéristiques d'un tel projet, organiser la concertation pour l'implantation d'un éventuel nouveau projet sur le territoire

Sur la base de l'étude départementale sur la méthanisation, préciser le potentiel de développement de projets de méthanisation sur le territoire (ce travail peut être réalisé au sein d'une étude plus globale du potentiel ENR du territoire suivie d'un Schéma de développement des énergies renouvelables pour le territoire)

Valoriser le projet de méthanisation Bi-Métha 77

Anticiper la collecte des biodéchets et développer les filières de collecte et de valorisation de ces déchets

Indicateur de suivi

Nombre de projets de méthaniseur

Étude du potentiel

Objectif

Moyens humains



Indicateur de suivi

Nombre nouveaux projets bois énergie

Étude du potentiel

Objectif

Moyens financiers





Orientation n°16 : Développer l'utilisation de la biomasse

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 16.4 Développer un projet de réseau de chaleur renouvelable pour alimenter des bâtiments publics



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre



Partenaires : SDESM, ADEME

Développer un projet d'exemplarité de la CC en installant un petit réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse sur son patrimoine

Pour cela étudier les financements régionaux/ADEME pouvant contribuer à la réalisation de ce projet

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation du réseau de chaleur	Réseau de chaleur créé
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°16 : Développer l'utilisation de la biomasse

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ 16.2 Développer la méthanisation et pour cela structurer la filière des déchets verts, déchets fermentescibles, déchets de l'industrie agroalimentaire	20 000 €	20 000 €		x	
★ 16.3. Développer le bois énergie	30 000 €			x	
16.4 Développer un projet de réseau de chaleur renouvelable pour alimenter des bâtiments publics		300 000 €			x



Préconisations environnementales

Le déploiement de structures dédiées à la production d'énergie renouvelable accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour diminuer au maximum l'impact sur leur fonctionnalité,
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, implanter des structures végétales,
- Utiliser des techniques de géni écologique, construire avec des matériaux perméables.

Porter une attention particulière sur le développement du bois-énergie et l'efficience des systèmes de chauffage pour ne pas dégrader la qualité de l'air.



Orientation n°17 : Développer le solaire

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Contexte et objectifs de l'orientation

L'énergie solaire offre un énorme potentiel pour le territoire, tant pour les particuliers qui souhaiteraient profiter de l'exposition de leur logement pour installer un système de panneaux photovoltaïque, que pour les collectivités disposant d'une importante surface exposée à travers les bâtiments publics.

Il s'agirait donc de réaliser un état des lieux des potentialités du territoire pour optimiser les installations. Des événements et campagnes de communication à destination des habitants pour les inviter à envisager une installation photovoltaïque sur leurs terrains permettraient de rendre visible le potentiel du territoire.



Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
GWh de production solaire sur le territoire	15 GWh en PV (actuellement <1GWh) 4 GWh solaire thermique (actuellement <1GWh)



Porteur

CCBRC



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	**



Opérations et politiques liées

Décret tertiaire (bâtiments de plus de 1000 m²)

Cadastre solaire régional



Montant estimé

40 k€



Orientation n°17 : Développer le solaire

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 17.1. Développer l'installation de panneaux solaires (thermiques et PV) sur les toits des bâtiments publics

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : Communes, SDESM

Réaliser le diagnostic de la capacité d'accueil de panneaux photovoltaïques des bâtiments et terrains communaux / intercommunaux.

Une fois ce diagnostic effectué, il sera plus facile d'envisager le potentiel du territoire en matière d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Développer un premier projet public sur le nouveau gymnase et parking prévu.
(200-300m² de toiture disponible + possibilité d'installer des ombrières solaires)

Action 17.2 Favoriser le développement du solaire sur les toitures et surfaces artificielles

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Met en œuvre

Partenaires : SDESM, SEME

Exploiter le cadastre solaire régional et le rendre accessible aux habitants

Sensibiliser les entreprises disposant de grandes surfaces de toitures à la production d'énergie renouvelables

Dans l'habitat , programme immobilier ou ZAE favoriser l'installation d'équipements solaires

Inciter les propriétaires de parking (publics et privés) à les doter d'ombrières.

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains



Moyens financiers





Orientation n°17 : Développer le solaire

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 17.3. Lever les blocages à l'installation d'équipements solaires



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Met en œuvre



Partenaires : ABF, CDTE 77

Travailler avec l'ABF, afin de faciliter les nouvelles énergies en levant les freins identifiés

A travers la modification des documents d'urbanisme, imposer que les nouveaux bâtiments comportent une certaine surface de leur toiture dédiée à la pose de panneaux photovoltaïques lorsque celle-ci s'avère possible et pertinente.

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°17 : Développer le solaire

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
★★ 17.1 Développer l'installation de panneaux solaires (thermiques et PV) sur les toits des bâtiments publics		150 000 €	x		
★ 17.2. Favoriser le développement du solaire sur les toitures et surfaces artificielles	20 000 €	30 000 €	x		
17.3. Lever les blocages à l'installation d'équipements solaires			x		



Préconisations environnementales

Développer un déploiement soigné des panneaux solaires sur toitures pour garantir leur insertion dans l'architecture du territoire.

Porter une attention particulière et communiquer sur les systèmes solaires à l'empreinte carbone la plus faible, avec des matériaux durables et un taux de recyclabilité élevé pour anticiper le plus en amont possible la fin de vie des systèmes.



Orientation n°18 : Soutenir les projets de développement d'autres énergies renouvelables

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Contexte et objectifs de l'orientation

D'autres potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération ont été identifiés sur le territoire. Ces filières sont pour l'instant moins matures et nécessitent d'être étudié plus précisément à court terme afin de faire émerger des opportunités de développement en accord avec les besoins et attentes des acteurs locaux.

Porteur

CCBRC

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	**

Indicateurs de résultat & Objectifs

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2027
Suivi des potentiels EnR du territoire	Veille réalisée sur l'ensemble des potentiels ENR et opportunités de développement identifiées

Opérations et politiques liées

Montant estimé

k€



Orientation n°18 : Soutenir les projets de développement d'autres énergies renouvelables

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 18.1. Etudier l'exploitation de la chaleur issue des forages pétroliers pour des projets vertueux

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Vermilion

Etudier les possibilités d'utilisation de la chaleur fatale issue des puits pétroliers, l'enjeu est de créer un modèle d'exploitation vertueux et qui alimente un besoin local en accord avec les orientations du Plan Climat

Action 18.2. Développer l'information sur la géothermie et la récupération de chaleur

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Suit

Partenaires : SEME, BRGM

Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises, particuliers et collectivités sur la géothermie (puits canadiens, PAC ...)

Valoriser des projets existants (visites..)

Informier sur les aides et subventions disponibles pour le financement de ce type de projet

En lien avec service d'accompagnement à la rénovation énergétique (PTRE).

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation d'une étude	Etude réalisée
Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif
Actions de communication	
Moyens humains	Moyens financiers



Orientation n°18 : Soutenir les projets de développement d'autres énergies renouvelables

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 18.3. Valoriser les cours d'eau et favoriser l'installation d'hydroliennes

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Suit

Partenaires : SYAGE

Réaliser une veille sur le petit hydraulique, recenser le potentiel du petit hydraulique sur le territoire

Veille sur le SAGE

Action 18.4 : Réaliser une veille sur l'énergie éolienne

Porteur : CCBRC

Rôle de la collectivité : Suit

Partenaires : Département, région

Réaliser une veille sur les différentes technologies éoliennes, sur les projets Seine-et-marnais

Mettre en place une veille sur les études et schémas régionaux/ départementaux sur le sujet éolien

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains

Moyens financiers



Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°18 : Soutenir les projets de développement d'autres énergies renouvelables

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération

Action 18.5 : Etudier le développement de la filière hydrogène sur le territoire



Porteur : CCBRC



Rôle de la collectivité : Suit



Partenaires : AREC IdF – Club Hydrogène Île-de-France

Etudier le potentiel de production sur l'hydrogène

Identifier des acteurs dans la filière (AFHYPAC hydrogène)

Etudier l'acquisition de véhicules à hydrogène par la collectivité (long terme)

Indicateur de suivi

Objectif

Moyens humains

Moyens financiers





Orientation n°18 : Soutenir les projets de développement d'autres énergies renouvelables

Axe 5 : Energies Renouvelables et de Récupération



Mise en œuvre

	Budget fct.	Budget inv.	Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026	Action d'opportunité
18.1. Etudier l'exploitation de la chaleur issue des forages pétroliers pour des projets vertueux					x
Action 18.2. Développer l'information sur la géothermie et la récupération de chaleur				x	
18.3. Valoriser les cours d'eau et favoriser l'installation d'hydroliennes					x
18.4 : Faire une veille sur l'énergie éolienne					x
18.5 : Etudier le développement de la filière hydrogène sur le territoire					x



Préconisations environnementales

Accompagner la veille sur le déploiement des systèmes EnR par des études complémentaires annexes. S'assurer notamment de bien tenir compte des effets sur la biodiversité, les nuisances pour la santé humaine et les risques dans les veilles prévues (éolienne, hydroélectricité, géothermie).